

Bureau du 18 octobre 2019

Présents :	Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1 ^{er} vice-président), Francis Perreau (2 ^{ème} vice-président) Hugues Antoine, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Patrick Duthu, David Michelin, Michel Pauset, Anne-Marie Terrand, Claude Vinot Lionel Houée, Monique Ormancey
Excusés représentés :	Luc Baudry (pouvoir à Pascal Grappin) Pierre Gobbo (pouvoir à Anne-Marie Terrand) René Kremer (pouvoir à Jacques Jacquenet) Nicolas Urbano (pouvoir à Francis Perreau)
Excusés :	Maurice Chevallier, Jean-Marie Faivret
Secrétaire de séance :	David Michelin
Assistaient à la réunion :	Gérard Demondion (Payeur départemental, receveur du SICECO), Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline Fisch (responsable de la cellule énergie), Nathalie Blanc (chargée de communication)

Le Bureau du SICECO s'est réuni le 18 octobre 2019 dans la salle polyvalente de la commune de Sombornon.

Le Président ouvre la séance à 16h00.

Il remercie les membres du Bureau présents et transmet les excuses de leurs collègues empêchés.

1) Désignation du secrétaire de séance :

David Michelin est désigné comme secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu :

Le Président demande si le compte-rendu de la réunion de Bureau du 24 septembre dernier suscite des observations de la part de l'assemblée.

La réponse étant négative, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) Actualités :

Le Président présente aux membres du Bureau les informations suivantes :

- **Rapport d'activités 2018** :

Il est présenté et distribué aux membres du bureau.

- **37ème Congrès de la FNCCR** :

➤ Un point est effectué sur les discussions qui ont eu lieu lors de ce Congrès.

- Une Motion, adoptée lors du Congrès le 2 octobre, est ensuite commentée : elle est relative aux relations concédant-concessionnaire et soutient la demande des AODE de restaurer la confiance et la transparence avec Enedis (dans la continuité de la négociation du nouveau Modèle national de contrat de concession).

Cette Motion sera envoyée à l'ensemble des Membres du Comité.

- **Méthanisation :**

La commune d'Epoisses demande une étude de faisabilité.

- **Inauguration du réseau de chaleur de Bligny-sur-Ouche :**

Des photographies sont présentées pour illustrer cet évènement

- **Litiges :**

- Dompierre en Morvan

L'expert a mis en cause le phénomène météorologique exceptionnel pour 85% et le Maître d'œuvre du SICECO, SERT et l'entreprise qui a installé la prise d'eau et la turbine, THEE, pour 15%.

- Affaire Delarche

Passage de ce dossier au Tribunal de Grande Instance le 15 octobre et mis en délibéré au 14 janvier 2020.

4) Affaires Générales et Finances :

a) Décision Modificative N° 1 du Budget Principal - Exercice 2019

Monsieur Grappin explique en détail les ouvertures de crédits liées à la décision modificative qui sera présenté au Comité faisant suite à la réunion de Bureau.

b) Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe Régie Côte d'Or Chaleur - Exercice 2019

Monsieur Grappin explique en détail les ouvertures de crédits liées à la décision modificative qui sera présenté au Comité faisant suite à la réunion de Bureau.

c) Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial et mise à jour du tableau des effectifs

Le Président rappelle aux Membres du Bureau que, conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires, et à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la structure.

Il appartient donc au Bureau, par délégation du Comité, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président informe qu'un agent a été recruté depuis le 1^{er} mars 2018 sur un contrat d'accroissement saisonnier d'activité (emploi non permanent), pour assurer les fonctions d'instructions des dossiers de Certificats d'Economies d'Energie et de la programmation et l'organisation des nouvelles missions de Conseil en Energie Partagée (CEP).

Le contrat venant prochainement à expiration, le Président propose qu'un nouveau contrat soit établi au profit de l'agent.

Il soumet donc à l'approbation du bureau la création d'un emploi permanent, à temps complet, selon les modalités fixées ci-dessous :

- Filière administrative,
- Catégorie C,
- Cadre d'emploi : Adjoint administratifs territoriaux,
- Grade : Adjoint administratif territorial.

L'agent sera recruté en Contrat à durée déterminée aux conditions suivantes :

- La durée du contrat est fixée à un an à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Il est pourvu en l'absence de candidature d'un agent titulaire, par un agent contractuel du droit public dans les conditions prévues à l'article 3.3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- Il percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire du grade des adjoints administratifs territoriaux.

Il convient également de mettre à jour le tableau des effectifs joint en **annexe 1**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide de créer le poste aux conditions mentionnées ci-dessus, de nommer l'agent en contrat à durée déterminée aux conditions susnommées ci-avant, d'autoriser la mise à jour du tableau des effectifs, et d'autoriser le Président du SICECO à signer tous les documents correspondants.

d) Salon des Maires et des Collectivités Locales - Prise en charge des frais de participation

Le Président indique au Bureau que le Salon des Maires et des Collectivités Locales aura lieu les 19, 20 et 21 novembre prochain à la Porte de Versailles à Paris.

Des membres du Bureau ont souhaité s'y rendre, vu l'intérêt de la manifestation.

Il est proposé que le Syndicat prenne en charge les dépenses afférentes à cette participation, qui seront payées directement à divers organismes au vu des factures correspondantes ou remboursées, sur présentation des justificatifs, aux personnes de la délégation qui en auront fait l'avance.

La liste non exhaustive des frais divers prévus est la suivante :

- frais d'inscription,
- frais de déplacement et de repas,
- frais d'hébergement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide de prendre en charge le paiement ou le remboursement, aux membres de la délégation, des frais réels liés à cette manifestation, et d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer les pièces de dépenses correspondantes.

e) Fonds de concours - Validation de la liste des travaux financés par les communes du 13 juin 2019 au 18 octobre 2019

Le Président rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre des travaux réalisés par le SICECO au profit de ses adhérents, ces derniers ont la possibilité de financer leur participation par le biais du fonds de concours.

En effet, l'article L. 5212-26 du CGCT dispose qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces fonds de concours, les modalités financières d'intervention du SICECO dans les différents domaines éligibles sont fixées par délibération du Comité.

La technique des fonds de concours reposant sur des accords convenus entre le Syndicat maître d'ouvrage et ses adhérents, des délibérations concordantes prises à la majorité simple émanant des organes délibérants de chacune des collectivités concernées par l'opération doivent être prises.

Dans ce cadre, il est proposé au bureau de valider la liste des travaux communiquée en **annexe 2** pour lesquels le SICECO a reçu une délibération de ses adhérents validant le financement de ces opérations par le mécanisme des fonds de concours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide de valider la liste des travaux présentée et d'acter leur financement par le biais de fonds de concours, et d'autoriser le Président du SICECO, Monsieur Jacques Jacquenet, ou son représentant, à signer l'arrêté toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

5) Affaires Techniques :

- a) **Signature de l'avenant n°1 de la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel entre le SICECO et GRDF pour étendre la concession au territoire de la commune nouvelle de Longeault-Pluvault**

Un rapport sera présenté au Comité faisant suite à la réunion de Bureau.

- b) **Signature du Protocole d'accord n°8 à la Convention ORANGE type A**

Le Président informe les membres du Bureau que le protocole d'accord proposé a pour objet de préciser le volume d'affaires prévisionnel demandé par le SICECO et le linéaire de réseau sur lequel l'opérateur peut s'engager pour l'année 2020.

Le programme prévu par Orange est compatible avec les travaux envisagés par le SICECO (voir liste jointe en **annexe 3**).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Jean-Luc Becquet ne prenant pas part au vote, le Bureau décide d'autoriser le Président, Jacques Jacquenet, à signer le protocole d'accord n°8 joint en **annexe 4**, les pièces administratives et comptables correspondantes.

Énergie

a) Compte-rendu de la Commission Énergie du 15 octobre

La Commission a eu lieu à Bligny sur Ouche avant l'inauguration du réseau de chaleur.

L'exposition du compte-rendu est reportée à la réunion de Bureau du mercredi 4 décembre.

b) Programmes d'aide aux rénovations énergétiques des bâtiments existants des adhérents « rénovations BBC » et « rénovations non BBC », et « régulation-télégestion des équipements »

Un rapport sera présenté au Comité faisant suite à la réunion de Bureau.

6) Stratégie 2020 - 2025

Un document de synthèse est présenté aux membres du Bureau dressant les enjeux politiques et financier devant présider à la détermination de la stratégie pour la période 2020-2025.

Le Président demande aux membres du Bureau de bien prendre connaissance du document et de faire remonter toutes leurs suggestions afin de pouvoir compléter les hypothèses de projections à 5 ans et les traduire dans le DOB.

Le Président précise qu'une présentation de ce document sera faite aux membres du Comité afin de finaliser la Stratégie et la Prospective financière 2020-2025 étant précisé que ces dernières auront été établies à partir de la Stratégie énergétique établie en 2012, des travaux de réflexion des élus, notamment lors du séminaire de mai 2019, et d'hypothèses faites sur les aspects législatifs, juridiques et techniques.

7) Agenda

- **Lundi 21 octobre - 11h00 : Comité Technique SEML Côte-d'Or Énergies**
- **Lundi 4 novembre - 11h00 : Conseil d'Administration SEML Côte-d'Or Énergies**
- **Du lundi 4 au mardi 19 novembre : Réunions de CLÉ**
- **Mercredi 6 novembre : [la réunion du Bureau initialement prévue est annulée](#)**
- **Vendredi 8 novembre - 15h30 : Commission Consultative Paritaire**
- **Jeudi 14 novembre - 14h00 : Réunion lancement marché d'électricité 2020 (ENGIE et EDF)**
- **Vendredi 15 novembre - 9h00 : Commission Eclairage public**
- **Lundi 25 novembre - 10h00 : Commission Énergies à Chamboeuf avec visite Entreprise ROUSSEL**
- **Mardi 26 novembre - 9h00 : Commission Réseaux**
- **Mercredi 27 novembre - 9h00 : Commission Affaires générales**
- **Mercredi 4 décembre - 9h00 : Réunion du Bureau**
- **Jeudi 12 et vendredi 13 décembre : Cité 21**
- **Mardi 17 décembre : Assemblée Générale (présentation du DOB)**
- **Début 2020 : Conférence Gaz Vert**
- **Fin janvier début février 2020 : BP**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 17h30.